

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS B

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 06 décembre 2023

Délibération n°10

Le Directeur,
C. MOUGEOT

Nombre de membres en exercice : 89
Nombre de membres présents ou représentés : 52
Nombre de votants : 52 Vote pour : 52 Vote contre : Abstention :

Date de convocation : 13 novembre 2023

Membres présents :

Président : M. ALPY

Conseil Départemental du Doubs / Jura / Territoire de Belfort : Mme BRAND – Mme CHOUX – Mme GUYEN - M. GUYON - M. KRUCIEN – Mme LIME-VIEILLE – M. VIENET – M. VALLVERDU

Conseil Régional : Mme RAPENNE

Communautés d'agglomération, urbaines : M. ANDRE - Mme BARTHELET- M. FROEHLI – Mme GAGLIOLLO – Mme MABIRE – Mme MULOT - Mme PRESSE - Mme SAUMIER

Communautés de communes : M. ALPY - M. BASDEVANT- M. COMMEAU – M. CUCHEROUSET - M. FAIVRE-PIERRET - M. FARENC – M. GRESET - M. GUY - M. JOUVIN – M. LAURENT – Mme ROGNON

Membres excusés et représentés :

Conseil Départemental du Doubs / Jura / Territoire de Belfort : M. BEAUDREY (pouvoir à Mme BRAND) – M. BILLOT (pouvoir à Mme GUYEN) – M. CARLES (pouvoir à M. VALLVERDU) - M. CHALUMEAUX (pouvoir à M. VIENET) - M. DALLAVALLE (pouvoir à Mme CHOUX) – Mme MAILLARD (pouvoir à M. GUYON) – M. MAIRE DU POSET (pouvoir à M. ALPY) – M. METHOT (pouvoir à Mme LIME-VIEILLE) - M. MOLIN (pouvoir à M. JOUVIN) - Mme ROGEBOZ (pouvoir à Mme ROGNON)

Communautés d'agglomération, urbaines : M. BONNEFOND (pouvoir à M. ANDRE) - M. BOURQUIN (pouvoir à M. FROEHLI) - M. FELT (pouvoir à Mme PRESSE) – M. MORENO (pouvoir à Mme BARTHELET) – Mme NAUDIN (pouvoir à Mme MABIRE) - M. TIROLE (pouvoir à Mme SAUMIER)

Communautés de communes : M. BONNET (pouvoir à M. BASDEVANT) – M. GARCIA (pouvoir à M. CUCHEROUSET) – Mme GUERIN (pouvoir à M. COMMEAU) - M. IDES (pouvoir à M. FARENC) – M. LIEVREMONT (pouvoir à M. LAURENT) – M. PETIT (pouvoir à M. FAIVRE-PIERRET) – Mme RAMBAUD (pouvoir à M. GRESET)

OBJET : ELECTION D'UN MEMBRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres de l'Assemblée Générale décident, à l'unanimité, de voter à main levée l'élection d'un membre du Conseil d'Administration.

L'article 11 des statuts de l'EPF prévoit que « l'assemblée générale élit en son sein le conseil d'administration par collèges, tels que mentionnés à l'article 13. Une modification dans la représentation d'un collège entraîne le seul renouvellement de ce seul collège au conseil d'administration ».

Les collèges Départements/Région, Communautés d'agglomération/CU et Communes ne sont pas concernés par cette élection.

Collège Communautés de Communes

Suite à démission de M. Jean-Pierre FRIGO et à la désignation d'un nouveau délégué dans le collège des Communauté de Communes à l'Assemblée Générale, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau membre au Conseil d'Administration pour le collège Communauté de Communes.

**L'ASSEMBLEE GENERALE
PROCLAME LES RESULTATS DE L'ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

DECIDE

- Collège des Communautés de Communes (seuls participent au vote les membres de ce collège)
18 votants - unanimité
- Communauté de communes Val de Morteau – titulaire – Mme Catherine ROGNON

Pour extrait conforme,

Le Président,

Philippe ALPY